



Avril 2023

Le P'tit Journal Boissiérois

Ecole publique " Simone VEIL "

Le saviez-vous ?



L'école publique de la Boissière est la 1^{ère} école primaire de Vendée à s'appeler Simone VEIL !

Dans le cadre du Passeport du Civisme, les élèves de CM2 ont mené une action depuis septembre dernier pour « **Donner un nom à l'école publique** ». Les familles, enseignants et élus ont d'abord été consultés en octobre 2022, pour faire des propositions de noms par le biais d'une **boîte à idées**. Suite au dépouillement, réalisé par les CM2 en novembre, 11 noms communs, d'hommes et de femmes célèbres ont été retenus. Ainsi, les 22 CM2 ont pu faire des recherches sur les différents noms et tourner des **vidéos** afin de convaincre les membres du conseil municipal. Le vote a eu lieu au conseil municipal du 27 février et est ressorti majoritaire le nom de « **Simone VEIL** ». L'ambassadrice de l'action, Carine PUAUD, directrice de l'école publique a donc validé l'action auprès de tous les CM2. Félicitations à tous !

NOUVEAU
Suivez-nous sur Facebook !
Mairie La Boissière des Landes

AGENDA

- **Samedi 6 mai** : Concours de pêche de l'UNC
- **Lundi 8 mai** : Cérémonie avec l'association UNC et les enfants de CM2 pour l'anniversaire de l'Armistice de 1945
- **Lundi 29 mai** : 46^{ème} tournoi de foot des jeunes
- **Samedi 2 juin** : Fête de la musique avec Les Black Friday, Nowhere et Les Denises, autour de sandwiches et buvette
- **Samedi 1^{er} juillet** : 80 ans du club de foot de la JFB
- **Vendredi 7 juillet** : Parcours randonnée de 3, 5 et 8 kms dans le cadre des J.O. 2024.
- **Jeudi 13 juillet** : Fête et feu d'artifice à la Boissière



Vidéoprotection pour votre sécurité



Après plusieurs années de réflexion et d'études, un système de vidéoprotection a été mis en place pour votre sécurité. Plusieurs caméras surveillent la voie publique et les lieux ouverts au public.

Le dispositif est actif depuis le 27 janvier.



La Fraternité : détente, sport et convivialité !

La vie associative est un excellent moyen de rompre la monotonie, de discuter et de passer d'agréables moments. Séniors de 55 ans et plus, venez « tester » nos activités : randonnées, Qi-Gong, pétanque, atelier Mémoire, cartes et jeux, ...

Plus nous serons nombreux, plus les idées et suggestions d'activités fuseront.

Contactez-nous : Bernard ARNAUD (06.13.51.34.42), Roger EPAUD (06.78.30.27.25)

" *La vie est comme un papillon, elle vole sans regarder en arrière.*" *Citation de Cocteau*

On se retrouve le **12 mai** prochain pour le repas de la Fête des Mères et Pères avant la sortie organisée le **14 juin** en région nantaise « Entre Estuaire et Brière ».



MARPA



5 ans de la MARPA avec le groupe O'Beuzoune de Talmont Saint Hilaire

Ce début d'année a été marqué par les 5 ans de la MARPA. Les résidents, le personnel et les bénévoles ont profité d'un après-midi en musique animé par le **groupe O'Beuzoune** de Talmont Saint Hilaire.

Les familles seront conviées à cet anniversaire lors d'un repas le **10 juin prochain**.

Les enfants viennent régulièrement donner de la vie à la MARPA : galette des rois, carnaval,



Toutes les occasions sont bonnes pour se retrouver !
Merci aux enseignants des écoles et animateurs du centre de loisirs.



Centre de Loisirs et Espace Jeunes

Les vacances de février avaient pour thèmes "la Pat'Patrouille" et "les Sciences". Les enfants ont fait du bricolage, des jeux, de la cuisine, ...



Quant à l'espace jeunes, il a orienté les vacances de février sur la **déco tableau, les jeux, le bowling, le sport, ...** et l'informatique.



Ecole privée

Après avoir découvert les dinosaures et les hommes préhistoriques, pour leur voyage dans le temps, les enfants sont rendus au temps des chevaliers et du **Moyen Age**.

Une sortie est d'ailleurs prévue le 17 mai prochain au Château de Tiffauges. Le RPI a assisté au spectacle sur le folklore vendéen de La Soulière représenté par Olivier Pi Fanie.

L'occasion de découvrir des contes en patois, des musiques folkloriques au son de l'accordéon et de s'initier aux danses vendéennes.



Spectacle de La Soulière sur le folklore vendéen



Les élèves de GS/CP ont terminé leur cycle de natation à la piscine de la Tranche sur Mer et profité d'une intervention musicale par le Conseil Départemental.

Ecole publique

Les MS/GS/CP et CE1 sont allés visiter l'exposition "**Echanges de regards**" à Aubigny sur le thème "**Humain, inhumain, trop**



humain". Les élèves ont découvert l'univers de 9 artistes aux modes d'expression très différents; des peintres, des sculpteurs et un photographe.

Le 16 mars, tous les enfants ont fêté le **carnaval** dans les rues et à la Marpa en musique. Les élèves de TPS-PS-MS se sont rendus à nouveau à la MARPA pour présenter **leur danse de carnaval aux résidents**.

Les CE2-CM1 se sont rendus à **la Plume au Vent** à Saint Vincent sur Graon. Ils ont découvert une exploitation agricole, en circuit complet « **De la ferme à l'assiette** » .



Classe découverte des CM2 à Murat Le Quaire (63) du 20 au 24 mars avec découverte des sites volcaniques (Puy de Vichâtel, Puy de la vache, Maar de Servièrre) et de la vie en collectivité

Derniers Conseils Municipaux

Conseil du 30 janvier 2023

Subvention OGE

Monsieur le Maire indique que la commune prend en charge le coût de fonctionnement de l'école publique à hauteur de 85 788,79 €. Donc, dans le cadre du contrat d'association, le conseil fixe la subvention 2023 versée à l'OGE pour l'école privée à 39 346,26 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 (50% versés en juin, le solde en octobre).

La commune ne subventionne que les enfants résidants à la Boissière, ayant 3 ans révolus (effectif au 1er janvier 2023).

Action du Passeport du Civisme

Pour le choix du nom de l'école publique, les 22 CM2 ont réalisé 11 vidéos de 11 noms différents, pour convaincre les membres du conseil. Sachant que la décision mérite réflexion, le vote aura lieu au prochain conseil, le 27 février.

Conseil du 27 février 2023

Approbation du compte de gestion 2022

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif du budget communal 2022

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif du budget communal 2022.

Dénomination de deux impasses

Afin de faciliter l'adressage de certains logements de deux impasses desservies par l'allée de la Landette, le conseil adopte les propositions de dénomination, à savoir « impasse des Iris » pour la première voie de gauche (après la rue des Acaïas) et « impasse des Roseaux » pour la deuxième voie de gauche.

Dénomination de l'école publique

Après diffusion des 11 vidéos des CM2 au conseil de janvier, et après réflexion, le conseil a voté à bulletin secret.

C'est le nom de Simone VEIL qui est ressorti majoritaire à 58,33 %

Conseil du 27 mars 2023

Affectation du résultat de fonctionnement de 2022

Après avoir entendu le compte financier 2022, et le résultat positif de 327 776,46 €, le conseil décide d'affecter 200 000 € en investissement et le reste de 127 776,46 € en fonctionnement pour le budget 2023.

Vote du budget primitif 2023

Les propositions de budget, préparées par la commission des finances, sont présentées au conseil et s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement 1 482 041,86 €
- en investissement 706 728,25 €

Fixation des taux d'imposition 2023

Après avoir voté le budget primitif 2023, et considérant le produit des taxes nécessaires à l'équilibre du budget, le conseil décide à l'unanimité, de **ne pas augmenter les taux**.

A savoir : la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) 29,93%, la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) 29,93 % et la Taxe d'Habitation sur les résidences Secondaires (THS) 23,20%.

Convention de maîtrise d'œuvre pour aménagement

Le conseil approuve les conventions de maîtrise d'œuvre pour les études d'aménagement de la Coulée Verte et d'aménagement de liaisons douces (vélo).



Travaux de couverture à l'école publique pour la réhabilitation du bâtiment



Plusieurs plantations dans la commune



Départ en retraite de Martine VALERY

Et aussi :

- Travaux de réhabilitation de l'école publique
- Chasse aux œufs
- Animation du 7 juillet pour Terre de Jeux 2024
- Divers travaux de réfection et nettoyage
- Convention de service commun informatique

APEL

L'APEL remercie les Boissièresois qui ont été nombreux à commander des **repas à emporter**.

Cette année, l'APEL met tout en œuvre pour organiser une **fête de la musique OUVERTE A TOUS, le 2 juin dans la cour de l'école privée**. 3 groupes seront présents autour de la buvette et d'un point sandwiches. On vous attend !

Amicale Laïque

Depuis janvier, l'amicale a organisé une **vente de saucissons** et il y a une **vente de jus de pomme** à chaque veille de vacances.

L'amicale remercie toutes les familles qui se sont mobilisées, car grâce aux ventes des différentes actions, elle a pu aider à financer le voyage des CM2 à hauteur de 4000 €.

Passeport du Civisme



Les CM2 ont réalisé de nouvelles actions :

- « **Passer le Permis Internet** » avec la validation de la Gendarmerie
- « **Préserver sa santé** » avec les interventions de la Ligue contre le Cancer
- « **Faire un don à une association humanitaire** » . Grâce à la mobilisation des enfants, c'est un don de 61,5 kg qui a été fait au « Panier du Talmondais ».



Court de Tennis

Pour ceux qui veulent profiter du court de tennis, nous vous rappelons que le **retrait des clés et les paiements** se font au café Le Relais de la Licorne :

- Carte Abonnement annuel adulte (accès illimité) : 20€
- Carte Abonnement annuel -16 ans (accès illimité) : 10€
- Pour les non-abonnés, location du court à l'heure : 2€
- Pour les invités, location du court à l'heure : 1€



Club de la JFB



Vendredi 10 mars, nous avons organisé notre **premier tournoi de palets en laiton** : 40 équipes en doublette se sont affrontées dans une très bonne ambiance et chaque joueur est reparti avec un lot. Les bénéfices récoltés vont permettre de financer différents **projets éducatifs et sportifs** pour notre école de football **dont un séjour dans un centre technique de Bretagne pour 24 de nos jeunes U10 à U13**.

Bien vivre ensemble

Règlementation du BRUIT (arrêté préfectoral n° 22/CAB399) du 31/05/2022

Est autorisé pour les particuliers :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

pour les professionnels :

- du lundi au vendredi : de 7 h à 20 h le samedi de 8h à 20h

pour les canons effaroucheurs des agriculteurs :

- du lundi au samedi : du lever au coucher du soleil

L'abandon de déchets sur la voie publique ou privée, est passible d'une **amende de 135 €**. Après 45 jours, c'est 375 €. En cas de non-paiement, cela peut aller à 1500 € avec confiscation du véhicule.

Tout dépôt de déjections sur la voie publique réservée à la circulation des piétons ou dans un parc, c'est **35 € d'amende**. Tout propriétaire est tenu de ramasser les déjections de son animal.